



## ***DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2022***

### **Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en com-mune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 7 octobre 2022, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Venant Ndiku-mugongo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans, a été arrêté par des membres de la milice Imbo-nerakure dont Rachidi Niyorugira, âgé de 36 ans, accompagné par Cyriaque, secrétaire du parti CNDD-FDD sur la même colline en complicité avec un fils de la victime, Jean Claude Girukwisha-ka, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, Venant Ndikumugongo a pris une vache chez son fils et l'a vendue alors que son fils Jean Claude n'était pas à la maison. La belle fille a informé son mari que la vache venait d'être vendue par son père. Selon les mêmes sources, Jean Claude a porté plainte chez un OPJ à Karuzi contre son père auquel il accusait de lui avoir volé une vache. Cet OPJ a délivré un mandat d'arrêt contre Venant et ce document a été donné à Rachidi et Cy-riaque. Ces derniers ont arrêté le père de Jean Claude et ils lui ont exigé de payer une somme de 265000 fbu à son fils avant de le libérer alors que cette vache avait été prêtée à Jean Claude pour l'ai-der à avoir du fumier, selon Venant Ndikumugongo. En date du 6 octobre 2022, ce dernier avait deman-dé à une de sa fille mariée de lui apporter un des moutons qu'il lui avait prêté pour avoir du fumier afin de le vendre et payer l'engrais chimique mais cette fille lui en a refusé en lui répondant que ses frères lui avaient interdit de donner une bête à leur père disant qu'il n'a plus le droit sur le bétail. Ve-nant Ndikumugongo a porté plainte auprès de l'ad-ministrateur qui a alors ordonné d'arrêter son fils et les 2 membres de la milice Imbonerakure.

### **Soixante-dix membres de la milice Imbonerakure arrêtés en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 9 octobre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mukoni, com-mune et province Muyinga, soixante-dix membres de la milice Imbonerakure dont Vianney alias Ndie-fi, enseignant à l'ECOFO Mizuga, ont été arrêtés chez cet enseignant, par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité, dirigés par leur chef,

Shabani Nimubona. Selon des sources sur place, parmi eux, il y avait des gens venus des provinces de Cankuzo, Karuzi et Kayanza et ils disaient que Vianney les avait mentis qu'ils allaient participer à une réunion de son association préparant une visite des partenaires afin de les y faire adhérer. Selon les mêmes sources, ces membres de la milice Imbone-rakure les ont dépouillés de leurs biens comme des téléphones portables, de l'argent, un chèque qui al-lait servir de retrait d'argent à donner aux participants. Vianney avait promis à chacun une somme de 40 000 fbu après la réunion. Ils ont été libérés après avoir exhibé à ces Imbonerakure une ordon-nance ministérielle de cette association que Vianney leur avait partagée lors de la convocation de cette réunion.

### **Un ex-FAB arrêté en commune Rutovu, province Bururi**

En date du 19 octobre 2022, sur la colline Ruringanizo, commune Rutovu, province Bururi, Albert Ndikumana, ex-FAB, âgé de 50 ans, cultivateur, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, avant son arrestation, ces policiers ont mené une fouille perquisition chez lui, le même jour et ont saisi un fusil de type Karachinikov pliante portant le numéro 3329 après l'avoir déterré à côté de sa maison. Selon les mêmes sources, Albert a été accusé de détention illégale d'une arme à feu mais il rejette ces accusations en disant qu'il n'avait pas de fusil que c'est un montage fait contre lui par la police.

### **Une personne arrêtée en commune Gisuru, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2022 indique qu'en date du 16 octobre 2022, vers 19 heures, sur la colline Muhindo, commune Gisuru, province Ruyigi, Athanase Njejimana a été arrêté chez lui et conduit à la police de Gisuru par Donatien Irankunda et Protais Ndikumana, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, il était accusé de s'être installé sur cette colline sans avoir leur autorisation et qu'il avait refusé de payer une amande auquel ils lui avaient imposée. Selon les mêmes sources, en date du 18 octobre 2022, il a été libéré après avoir payé 30 milles fbu à Joseph, OPJ.

### **Une femme arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique qu'en date du 18 octobre 2022, Léa Niyogusenga, mère allaitant un enfant de moins de 2 ans, résidant sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-Lac avec son enfant. Selon des sources sur place, elle a été accusée faussement d'avoir facilité un viol et un enlèvement d'une fille voisine Audreille Bukuru, âgée de 16 ans. Cette dernière avait été trompée par un prénommé Adronis de la prendre comme sa troisième épouse et la conduire à Rumonge pour y vivre mais Adronis s'est rétracté. Audreille s'est cachée d'où ses parents ont fait arrêter sa voisine Léa en l'accusant faussement car ils ne vivaient pas en bon terme avec Léa. Selon les mêmes sources, le mari de Léa a plaidé chez un OPJ pour sa libération et ce dernier lui a demandé de payer une somme de plus de 50 000 fbu mais il ne l'a pas libérée.

## **Deux responsable du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique que depuis le 19 octobre 2022, sur la colline Rusovu, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba, Abedenego Sindayihebura et Ezéchiel Nibitanga, tous responsables du parti CNL ont été arrêtés à leurs domiciles et conduits par des policiers au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro, sur l'ordre de l'administrateur communal, Antoine Ndayiragije. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir assuré une médiation entre deux femmes membres du parti CNL en litige alors qu'il y a des para-juristes collinaires et des policiers chargés de cette mission. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces responsables du parti CNL ont vu des policiers à leurs domiciles pour les arrêter.

## **Une personne arrêtée en commune et province Kayanza**

En date du 26 octobre 2022, vers 14 heures, centre-ville, commune et province Kayanza, Sylvestre Nduwimana alias Pongo représentant des commerçants à Kayanza a été arrêté par Nyingabira Isaac, Procureur de la République à Kayanza quand il se rendait à une réunion des commerçants avec le Gouverneur. Selon des sources sur place, il a été conduit à la prison de Ngozi. Les mobiles de cette arrestation restent inconnus. Signalons que Sylvestre Nduwimana avait été arrêté accuser de fraude du sucre et des fertilisants fabriqués par la société FOMI et conduit au cachot de la mairie de Bujumbura quelques jours auparavant mais il avait été relaxé il y avait une semaine.